

# L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-BERNARD

**Monsieur Carlo Perrone,**  
président de l'Association  
des Amis de Saint Bernard

**Monsieur Antoine Piot,**  
trésorier de l'Association  
des Amis de Saint Bernard

**Madame Pascale Mussard,**  
présidente de l'Association  
villa Noailles

L'Association des Amis de Saint-Bernard crée en 2008, a pour vocation,

- de soutenir les activités de l'association villa Noailles ;
- de contribuer à la mise en oeuvre et à l'enrichissement du fond documentaire de l'histoire de la villa Noailles et de ses commanditaires, Charles et Marie-Laure de Noailles ;
- de fédérer des soutiens et personnalités qualifiées autour de l'association villa Noailles et de son projet ;
- enfin, d'aider à la production d'oeuvres réalisées dans le cadre de la programmation imaginée par l'association villa Noailles.

Le montant d'entrée d'adhésion à l'Association en tant que membre est de 1 000€. Les différents cercles de l'Association des amis sont détaillés dans le document ci-après. Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, le montant de cette adhésion ainsi que les dons à l'Association donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. (Loi n° 2003-1311 du 1er août 2003 en faveur du mécénat).

**Pour les personnes physiques : une réduction à hauteur de 66% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. Pour les personnes morales : une réduction à hauteur de 60% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 0.5% du chiffre d'affaires.**

## À noter

L'association villa Noailles est reconnue d'intérêt général. Cela lui permet - dans le cadre de la loi du 1er août 2003 - de délivrer aux mécènes un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt.

\*Pour les donateurs se situant dans la zone européenne, il est possible de bénéficier des avantages fiscaux en vigueur, conformément à la législation en place, dans le pays d'origine.

\*Pour les donateurs hors zones européennes, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de prétendre à une réduction d'impôts dans le pays d'origine.



# LES CERCLES DE L'ASSOCIATION DES AMIS

## JEUNE AMI

**Montant du don : 1 000€**

Soit, après déduction fiscale : 340€

### Contreparties

*valorisation à hauteur de 250€*

- Mention du nom (si souhaité) sur les catalogues des festivals,
- Invitations aux visites "presse" des festivals,
- Invitations aux vernissages des expositions de la villa Noailles,
- 1 exemplaire de chaque catalogue officiel des festivals,
- Magazines partenaires,
- 1 exemplaire de chaque foulard des festivals,
- 1 Totebag officiel de chaque festival.

## AMI DONATEUR

**Montant du don : 10 000€**

Soit, après déduction fiscale : 3 400€

### Contreparties

*valorisation à hauteur de 2 500€*

- Mention du nom (si souhaité) sur les réseaux sociaux et le catalogue,
- Invitations aux visites "presse" des festivals,
- Invitations aux vernissages des expositions de la villa Noailles,
- Invitations pour deux personnes à une sélection de réceptions organisées dans le cadre des différents événements, rencontres avec les artistes de la programmation,
- Une nuit \*avec petit déjeuner pour 2 personnes dans une des chambres de résident de la villa Noailles,
- Organisation de visites dans les lieux culturels des membres du Réseau Plein Sud,
- 3 exemplaires de chaque catalogue officiel des festivals et des expositions de la villa Noailles,
- Magazines partenaires,
- 3 exemplaires de chaque foulard des festivals,
- 5 Totebags officiels des festivals,
- 2 bougies Diptyque x villa Noailles au choix.

## AMI BIENFAITEUR

**Montant du don : 5 000€**

Soit, après déduction fiscale : 1 700€

### Contreparties

*valorisation à hauteur de 1250€*

- Mention du nom (si souhaité) sur les réseaux sociaux et dans le catalogue,
- Invitations aux visites "presse" des festivals,
- Invitations aux vernissages des expositions de la villa Noailles,
- Invitations pour une personne à une sélection de réceptions organisées dans le cadre des différents événements, rencontres avec les artistes de la programmation,
- 2 exemplaires de chaque catalogue officiel des festivals,
- Magazines partenaires,
- 2 exemplaires de chaque foulard des festivals,
- 4 Totebags officiels des festivals,
- 1 bougie Diptyque x villa Noailles au choix.

## AMI GRAND DONATEUR

**Montant du don : 20 000€ et plus**

Soit, après déduction fiscale : 6 800€

### Contreparties

*valorisation à hauteur de 5 000€*

- Mention du nom sur les réseaux sociaux, le dossier de presse et dans le catalogue,
- Invitations aux visites "presse" des festivals,
- Invitations aux vernissages des expositions de la villa Noailles,
- Invitations à une sélection de réceptions organisées dans le cadre des différents événements, rencontres avec les artistes de la programmation,
- Visite privée des expositions de la villa Noailles pour un groupe de personne dans la limite de 20,
- Mise à disposition d'un espace de la villa Noailles pour organiser un dîner ou un déjeuner dans la limite de 10 personnes,
- Deux nuits \*avec petit-déjeuner pour 2 personnes dans une des chambres de résident de la villa Noailles,
- Organisation de visites dans les lieux culturels des membres du Réseau Plein Sud,
- 5 exemplaires de chaque catalogue officiel des festivals et des expositions de la villa Noailles,
- Magazines partenaires,
- 4 exemplaires de chaque foulard des festivals,
- 2 t-shirts en édition limitée du Festival d'Hyères,
- 5 Totebags officiels des festivals,
- 4 bougies Diptyque x villa Noailles au choix.



# BULLETIN D'ADHÉSION

## ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT BERNARD

### COORDONNÉES

PRÉNOM :

NOM:

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

### RÈGLEMENT

#### PAR CHÈQUE

À l'ordre :  
Association des Amis de Saint Bernard

#### PAR CARTE BANCAIRE

Numéro de carte :  
Date de fin de validité (MM/AA) :  
Cryptogramme visuel :  
(3 derniers chiffres au dos de la carte)

#### PAR VIREMENT

Crédit Agricole Hyères Clotis  
**RIB France :**  
19106 00005 4361 7755220 21  
**IBAN Étranger :**  
FR76 1910 6000 0543 6177 5522 021  
**BIC :** AGRIFRPP891  
*Un reçu fiscal vous sera retourné*

### À RETOURNER À

Association des Amis de Saint Bernard villa Noailles  
BP 70176 83405 Hyères cedex  
Mail : soutien@villanoailles.com

### CONTACTS

PASCALE MUSSARD, présidente  
mussardsiegrist@gmail.com

JEAN-PIERRE BLANC, directeur général  
blanc@villanoailles.com

MAGALIE GUÉRIN, directrice adjointe  
+33 (0)6 22 71 23 24  
m.guerin@villanoailles.com

JULIE LIGER, directrice adjointe  
+33 (0)6 99 45 31 47  
j.liger@villanoailles.com

SAÏD BERKANE, secrétaire général  
+33 (0)6 19 38 61 95  
s.berkane@villanoailles.com

FRANCA CALENDO, administration générale  
+33 (0)6 60 98 13 68  
f.calendo@villanoailles.com

ALEXIS DJOUAHRA, directeur de la communication  
+33 (0)6 45 83 73 29  
a.djouahra@villanoailles.com

BENJAMIN SAULNIER, head of partnership  
+33 (0)6 64 79 39 48  
b.saulnier@villanoailles.com

ANTOINE PIOT, trésorier  
antoinepiot@me.com



Association des Amis  
de Saint Bernard villa Noailles  
BP 70176 83405 Hyères cedex  
Mail : soutien@villanoailles.com